DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260320-2026_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 25 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine DEGUEN, conseiller municipal le plus âgé.

Date de convocation : 16/03/2026
Date de publication : 23/03/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Eric YGER, Mélanie DEQUÉ, Jean-Michel WILMET, Nathalie BONNOUVRIER, Antoine DEGUEN, Nadège GOUY, Alain BLOT, Maryam ABOU-MERHI, Yannick LUCAS, Bénédicte RUISSEAU, Joseph BRAULT, Clément ROUSSEAUX, Magaly BOZEC, Jérémy FRANCOIS, Sandrine BESSON, Jérôme PICARD, Sophie RIBAULT, Thomas DUBOIS, Gérard TARDIF, Anne CHARRÉ-JACQUEMAIRE, Jean-Luc ALLORY, Martine SALLARD, Jean-Yves ANGER

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Séverine FROSTIN (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Claire PEYROTTES (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryam ABOU-MERHI

<< >>

AFFAIRE 2026.010 : ELECTION DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8,

CONSIDERANT l'objet de la séance qui est l'élection du maire,
CONSIDERANT qu'après un appel à candidature il a été procédé au vote,
CONSIDERANT le bon déroulement du scrutin secret,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 27
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue fixée à 14 voix

Monsieur Philippe LANDURÉ a obtenu 22 voix
Monsieur Gérard TARDIF a obtenu 5 voix

Monsieur Philippe LANDURÉ est proclamé Maire et est installé.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

